

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 6-456-1934 promulguant dans la colonie la loi du 4 mars 1952 complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du mars 1928 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre.

n° 6-456-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 novembre 1934

Numéro JO  
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro  
30 novembre 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu la loi du 4 mars 1932, complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du 9 mars 1928, portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre: insérée au Journal officiel de la République française des 7 et 8 mars 1932:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée à Côte française des Somalis la loi du 4 mars 1932 susvisée, complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du 9 mars 1928 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET,